

VILLE DE SAINT-LAMBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 15 JUIN 2026 À 19 h

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2026
- 1.4. Suivi de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2026
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2026
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Recommandation à la Ville de Longueuil - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération

3. URBANISME

- 3.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 13 mai 2026 du comité consultatif d'urbanisme
- 3.2. Demande de dérogation mineure
- 3.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 3.3.1. PIIA – 171, avenue du Régent – D4 – Transformation des façades
 - 3.3.2. PIIA – 590, avenue Oak – D6 – Transformation de la façade
 - 3.3.3. PIIA – 102, rue du Poitou – D2 – Transformation de la façade
 - 3.3.4. PIIA – 615, avenue de Merton – D7 – Transformation de la façade
 - 3.3.5. PIIA – 234, rue Upper Edison – D8 – Transformation de la façade
 - 3.3.6. PIIA – 681, avenue Birch, app.1 – D6 – Transformation de la façade
 - 3.3.7. PIIA – 570, rue Green – D7 – Transformation de la façade
 - 3.3.8. PIIA – 807, rue Crosse – D3 – Transformation de la façade

- 3.3.9. PIIA – 55, boulevard de l’Union – D4 – Transformation de la façade
- 3.3.10. PIIA – 425, avenue Victoria – D5 – Enseigne
- 3.3.11. PIIA – 261, rue Elm, app. 201 – D5 – Enseigne
- 3.3.12. PIIA – 316, avenue Maple – D6 – Agrandissement
- 3.3.13. PIIA – 180, avenue Alexandra – D4 – Agrandissement
- 3.3.14. PIIA – 159, rue du Prince-Arthur – D5 – Transformation des façades
- 3.3.15. PIIA – 203, rue de Guyenne – D1 – Transformation de la façade
- 3.3.16. PIIA – 205, avenue Macaulay – D4 – Transformation de la façade
- 3.3.17. PIIA – 33, avenue de Normandie – D3 – Transformation des façades
- 3.3.18. PIIA – 666, avenue Notre-Dame – D4 – Enseigne
- 3.3.19. PIIA – 316, avenue Edison – D5 – Transformation de la façade
- 3.3.20. PIIA – 101, rue de la Loire – D2 – Abattage d’arbres

4. RÈGLEMENTS

- 4.1. Adoption – Règlement modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil
- 4.2. Adoption – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats
- 4.3. Adoption – Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

5. FINANCES

- 5.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1. Dépôt de la liste des embauches

7. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 7.1. Annulation de l'appel d'offres 26ÉQUI02 - Acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse usagée
- 7.2. Renouvellement du contrat 25CL02 - Services spécialisés de cours de conditionnement physique
- 7.3. Adjudication de l'appel d'offres 26TP07 - Achat de pièces mécaniques pour véhicules lourds

8. ADMINISTRATION

- 8.1. Installation de vingt bacs à fleurs sur le domaine public, à des emplacements ciblés, dans le but d’agir comme mesure d’apaisement visuel de la circulation
- 8.2. Adhésion 2026 - Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

9. **CLÔTURE**

9.1. Seconde période de questions (une heure)

9.2. Tour de table des membres du conseil

9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 12 juin 2026

La directrice générale par intérim et greffière par intérim de la Ville,

Mme Myrabelle Chicoine



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2026 tel que présenté.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2026

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2026 tel que rédigé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi de la séance précédente

La directrice générale fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot du maire

Le mot du maire débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2026

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 28 mai 2026, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2) **Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2026**

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 18 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2026 joint à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

**Conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil
Séance ordinaire du 18 juin 2026**

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 18 juin 2026, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

1. OUVERTURE

- CA-260618-1.1 Ouverture de la séance
- CA-260618-1.2 Adoption de l'ordre du jour
- CA-260618-1.3 Période de questions du public
- CA-260618-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi
- CA-260618-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mai 2026

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-260618-2.1 Dépôt de correspondances reçues (SD-2026-0944)
- CA-260618-2.2 Dépôt d'un procès-verbal de la réunion de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération
- CA-260618-2.3 Adoption de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (SD-2026-1015)

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

- CA-260618-4.1 Remboursement à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et autorisation d'un virement budgétaire (SD-2026-0933)
- CA-260618-4.2 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2025 visant ses compétences d'agglomération (SD-2026-0682)

CA-260618-4.3 Diffusion du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2025 visant ses compétences d'agglomération (SD-2026-0682)

CA-260618-4.4 Dépôt du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2025 (SD-2026-0682)

CA-260618-4.5 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 27 mai 2026 (SD-2026-1003)

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CA-260618-6.1 Adjudication du contrat LONG-26-0030 pour le transport et la valorisation des cendres d'incinération du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2026-0764)

CA-260618-6.2 Adjudication du contrat-cadre LONG-26-0042 pour des services professionnels en gestion d'actifs (SD-2026-0693)

CA-260618-6.3 Attribution du contrat LONG-26-0098 pour l'exécution de travaux d'aménagement paysager au Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2026-0801)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CA-260618-8.1 Dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le Règlement CA-2026-458 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants relevant de la compétence en matière d'assainissement des eaux usées et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2026-0997)

CA-260618-8.2 Approbation d'une entente de collaboration en matière de recherche portant sur l'évaluation des blessures de stress post-traumatique chez les préposés des centres d'appels d'urgence 911 (SD-2026-0786)

CA-260618-8.3 Adoption du Règlement CA-2026-459 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages d'assainissement des eaux usées et infrastructures connexes, phase 6, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2026-0849)

CA-260618-8.4 Approbation d'une entente concernant la prestation de services 9-1-1 de prochaine génération pour la centrale d'urgence 911 (SD-2026-0800)

CA-260618-8.5 Approbation d'une entente concernant l'ajout d'un service de transport collectif sur la ligne 287 desservant la Ville de Boucherville, pour les années 2026 et 2027 (SD-2026-1059)

CA-260618-8.6 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition de divers équipements informatiques (SD-2026-0305)

CA-260618-8.7 Dépôt du projet de Règlement CA-2026-467 décrétant un emprunt pour l'acquisition de divers équipements informatiques (SD-2026-0305)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CA-260618-10.1 Approbation du Règlement URB-PU2017-023 modifiant le Règlement relatif au Plan d'urbanisme URB-PU2017 afin de corriger la délimitation de l'écosystème d'intérêt situé dans le secteur de l'Écoparc industriel de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (SD-2026-1009)

CA-260618-10.2 Approbation du Règlement URB-Z2017-090 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'agrandir la zone IA-385 à même une partie de la zone PA-370 et de remplacer la zone PA-370 par la zone PC-370 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (SD-2026-1013)

11. AFFAIRES DIVERSES

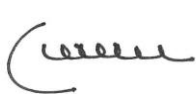
12. CLÔTURE

CA-260618-12.1 Période d'interventions des membres du conseil

CA-260618-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 11 juin 2026.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.4)

Recommandation à la Ville de Longueuil - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération

DE RECOMMANDER à la Ville de Longueuil agissant par son conseil d'agglomération de nommer le conseiller Patrick Vallerand à titre de représentant de la Ville de Saint-Lambert au sein de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération;



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1)

Dépôt du procès-verbal de la séance du 13 mai 2026 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 13 mai 2026 du comité consultatif d'urbanisme.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.1) **PIIA – 171, avenue du Régent – D4 – Transformation des façades**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 171, avenue du Régent, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.2)

PIIA – 590, avenue Oak – D6 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 590, avenue Oak, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.3)

PIIA – 102, rue du Poitou – D2 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 102, rue du Poitou, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.4) **PIIA – 615, avenue de Merton – D7 – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 25 mai 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 615, avenue de Merton, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.5) **PIIA – 234, rue Upper Edison – D8 – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 234, rue Upper Edison, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.6) **PIIA – 681, avenue Birch, app.1 – D6 – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 681, avenue Birch app.1, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.7)

PIIA – 570, rue Green – D7 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 570, rue Green, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.8)

PIIA – 807, rue Closse – D3 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 807, rue Closse, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.9) **PIIA – 55, boulevard de l'Union – D4 – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 55, boulevard de l'Union, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.10)

PIIA – 425, avenue Victoria – D5 – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'enseigne en façade du bâtiment situé au 425, avenue Victoria, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.11)

PIIA – 261, rue Elm, app. 201 – D5 – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif l'enseigne en façade du bâtiment situé au 201, rue Elm, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.12)

PIIA – 316, avenue Maple – D6 – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 316, avenue Maple, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.13)

PIIA – 180, avenue Alexandra – D4 – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 180, avenue Alexandra, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.14) **PIIA – 159, rue du Prince-Arthur – D5 –Transformation des façades**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 159, rue du Prince-Arthur, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.15)

PIIA – 203, rue de Guyenne – D1 – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 203, rue de Guyenne, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.16) **PIIA – 205, avenue Macaulay – D4 – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 205, avenue Macaulay, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.17) **PIIA – 33, avenue de Normandie – D3 – Transformation des façades**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 21 mai 2026, acquiesçant aux commentaires du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 33, avenue de Normandie, tel que modifié.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.18)

PIIA – 666, avenue Notre-Dame – D4 – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'enseigne en façade du bâtiment situé au 666, avenue Notre-Dame, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.19) **PIIA – 316, avenue Edison – D5 – Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 13 mai 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant en date du 19 mai 2026;

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade du bâtiment situé au 316, avenue Edison, tel que déposé, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères du Règlement 2023-220 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à savoir notamment:

- que la nouvelle porte ne respecte pas le caractère propre de la construction et est incompatible avec le traitement architectural du bâtiment existant;
 - que la réparation ou le remplacement des ouvertures d'un bâtiment principal doit être réalisé de façon à préserver le style architectural du bâtiment;
 - que les modifications proposées ne s'appuient pas sur des fondements historiques et donnent à la construction une apparence incompatible avec son âge, son style architectural ou sa période culturelle.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3.20)

PIIA – 101, rue de la Loire – D2 – Abattage d’arbres

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 22 avril 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant en date du 28 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'intervention du requérant à la séance du conseil du 25 mai 2026, le conseil municipal à décider de retirer le point pour prendre le temps de réanalyser la demande.

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'abattage d'arbres en vue de l'installation d'une piscine en cour arrière du bâtiment situé au 101, rue de la Loire, tel que déposé, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères du Règlement 2023-220 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à savoir notamment:

- Les arbres matures sont conservés, ils orientent la forme et l'implantation des constructions;
 - Un dégagement optimal tout autour des arbres permet de conserver un système racinaire sain;
 - Les constructions et les aménagements contribuent au déploiement d'une forte canopée en ne compromettant pas la croissance et la pérennité des arbres;
 - Le couvert végétal est de première importance, toutes les constructions sont implantées dans un cadre de verdure abondante composé d'arbres à grand déploiement.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1) **Adoption – Règlement modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 25 mai 2026, la conseillère Stéphanie Verreault a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil (2026-192-2)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance.

CONSIDÉRANT que le règlement a pour objet notamment:

- que la première période de questions soit de 60 minutes au lieu de 30 minutes et qu'elle puisse comporter des questions sur tout sujet;
- de modifier la procédure des questions écrites;
- à retirer la période d'intervention allouée aux membres du conseil en fin de séance.

CONSIDÉRANT les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, à savoir:

- l'article 2 qui est modifié comme suit:

L'article 36 de ce règlement est remplacé comme suit :

Chaque séance ordinaire du conseil comprend une période de questions d'une durée maximale de soixante (60) minutes en début de séance au cours de laquelle les questions peuvent porter sur tout sujet;

- l'article 3 qui est modifié comme suit:

Les 36.1 et 36.2 sont ajoutés et se lisent comme suit :

36.1. Un registre des questions pour la séance est mis à la disposition des personnes présentes 30 minutes avant le début prévu de celle-ci.

Toutes personnes souhaitant poser une question lors de la période de questions doit avant le début de la séance inscrire dans le registre des questions son

prénom, nom, adresse, organisme qu'il représente (le cas échéant) et la nature de ses questions.

Seules les personnes inscrites dans le registre des questions pourront poser leurs questions lors de la période de questions.

36.2. Le registre des questions est récupéré par le directeur général à l'ouverture de la séance et remis au président avant la première période de questions.

- l'article 4 qui est modifié comme suit:

L'article 38, alinéa 3 est modifié comme suit :

La personne dispose d'un délai de deux minutes pour poser sa question.

- l'article 5 est déplacé à l'article 9 et le nouvel article 5 se lit comme suit:

L'article 42 de ce règlement est remplacé par le suivant :

Lorsqu'une personne est dans l'impossibilité de se déplacer, elle peut envoyer ses questions par écrit, avant midi le jour prévu pour la tenue de la séance, par courriel ou en remplissant le formulaire approprié, disponible en ligne, et en y indiquant son nom, son adresse et l'objet de la question.

Les questions doivent être rédigées de façon claire et succincte à la forme interrogative et ne pas être assorties de commentaires. Lorsque nécessaire, elles peuvent être introduites par un court préambule qui doit être utile à la compréhension du lecteur.

Le service du greffe compile les formulaires et courriels reçus, puis les remet au directeur général ainsi qu'aux membres du conseil dès que possible avant le début de la séance.

- l'article 6 est déplacé à l'article 10 et le nouvel article 6 se lit comme suit:

L'article 45 de ce règlement est remplacé, par le suivant :

Lors de la période de questions, le président invite les personnes inscrites au registre des questions à venir au microphone. Celles-ci seront invitées à tour de rôle selon l'ordre dans lequel elles seront inscrites dans le registre. Toutefois, les personnes ayant inscrit une adresse sur le territoire de la Ville seront privilégiées et seront invitées à venir poser leurs questions en priorité.

Les personnes ont le droit de poser un maximum de deux (2) questions. Les questions peuvent porter sur tout sujet.

- l'article 7 est ajouté et se lit comme suit:

L'article 47 de ce règlement est remplacé, par le suivant :

À la fin du temps alloué pour la période de questions, s'il reste des questions, les membres du conseil pourront décider à la majorité de prolonger la période de questions ou de rajouter une seconde période de questions à la fin de la séance.

- l'article 8 est ajouté et se lit comme suit:

La section Seconde période de questions d'une séance ordinaire et l'article 48 sont abrogés.

Il est proposé par la
appuyé par la

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil (2026-192-2)*.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (2022-197)**

À sa séance ordinaire du _____ 2026, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le *Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2022-197)*, incluant ses règlements modificateurs, est modifié par l'ajout du paragraphe f) à l'article 28, comme suit :

« f) De prolonger une période de questions. ».

2. L'article 36 de ce règlement est remplacé comme suit :

« Chaque séance ordinaire du conseil comprend une période de questions d'une durée maximale de soixante (60) minutes en début de séance au cours de laquelle les questions peuvent porter sur tout sujet;».

3. Les 36.1 et 36.2 sont ajoutés et se lisent comme suit :

- 36.1. Un registre des questions pour la séance est mis à la disposition des personnes présentes 30 minutes avant le début prévu de celle-ci.

Toutes personnes souhaitant poser une question lors de la période de questions doit avant le début de la séance inscrire dans le registre des questions son prénom, nom, adresse, organisme qu'il représente (le cas échéant) et la nature de ses questions.

Seules les personnes inscrites dans le registre des questions pourront poser leurs questions lors de la période de questions.

- 36.2. Le registre des questions est récupéré par le directeur général à l'ouverture de la séance et remis au président avant la première période de questions.

4. L'article 38, alinéa 3 est modifié comme suit :

«La personne dispose d'un délai de deux minutes pour poser sa question.»

5. L'article 42 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Lorsqu'une personne est dans l'impossibilité de se déplacer, elle peut envoyer ses questions par écrit, avant midi le jour prévu pour la tenue de la séance, par courriel ou en remplissant le formulaire approprié, disponible en ligne, et en y indiquant son nom, son adresse et l'objet de la question.

Les questions doivent être rédigées de façon claire et succincte à la forme interrogative et ne pas être assorties de commentaires. Lorsque nécessaire, elles peuvent être introduites par un court préambule qui doit être utile à la compréhension du lecteur.

Le service du greffe compile les formulaires et courriels reçus, puis les remet au directeur général ainsi qu'aux membres du conseil dès que possible avant le début de la séance. ».

6. L'article 45 de ce règlement est remplacé, par le suivant :

« Lors de la période de questions, le président invite les personnes inscrites au registre des questions à venir au microphone. Celles-ci seront invitées à tour de rôle selon l'ordre dans lequel elles seront inscrites dans le registre. Toutefois, les personnes ayant inscrit une adresse sur le territoire de la Ville seront privilégiées et seront invitées à venir poser leurs questions en priorité.

Les personnes ont le droit de poser un maximum de deux (2) questions. Les questions peuvent porter sur tout sujet. ».

7. L'article 47 de ce règlement est remplacé, par le suivant :

« À la fin du temps alloué pour la période de questions, s'il reste des questions, les membres du conseil pourront décider à la majorité de prolonger la période de questions ou de rajouter une seconde période de questions à la fin de la séance. ».

8. La section Seconde période de questions d'une séance ordinaire et l'article 48 sont abrogés.

9. L'article 51 de ce règlement est modifié par la suppression dans la première phrase de « et en fin ».

10. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Loïc Blancquaert, maire

Myrabelle Chicoine, greffière par intérim

Avis de motion	25 mai 2026
Adoption	15 juin 2026
Entrée en vigueur	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.2) **Adoption – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 25 mai 2026, la conseillère Stéphanie Verreault a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats (2026-218-1)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance.

CONSIDÉRANT que le règlement a pour objet notamment de corriger des erreurs typographiques ainsi que modifier les exigences relativement aux plans des projets de nouvelles constructions ou d'agrandissements.

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats (2026-218-1)*.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2026-218-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
(2023-218)

À sa séance ordinaire du _____ 2026, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le *Règlement sur les permis et certificats (2023-218)* est modifié par le remplacement du titre de la section 2.1 « **2.1 DISPOSITIONS GÉNÉRAES** » par « **2.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES** ».
2. L'article **3.1.2 Frais d'étude** de ce règlement est modifié par le remplacement dans la première phrase du deuxième alinéa, de « honoraires » par « tarifs ».
3. L'article **3.2.2 Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation** de ce règlement est modifié par la renumérotation des paragraphes du deuxième alinéa, à savoir 1° à 16°.
4. L'article **3.3.2 Présentation d'une demande de permis de construction** de ce règlement est modifié :
 - a) par la suppression, au paragraphe 4° du deuxième alinéa, de la phrase suivante :

« Les plans des projets de nouvelles constructions ou d'agrandissements doivent être signés par un architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec. ».
 - b) par la renumérotation des paragraphes du deuxième alinéa, à savoir 1° à 22°.
5. L'article **3.3.10 Suivi de travaux sur un bâtiment patrimonial classé ou cité** de ce règlement est modifié par le remplacement à la fin du premier alinéa de « membre de l'Ordre des architectes » par « professionnel compétent en la matière ».
6. L'article **3.4.2 Présentation d'une demande de permis de lotissement** de ce règlement est modifié par la renumérotation des paragraphes du deuxième alinéa, à savoir 1° à 8°.
7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Loïc Blancquaert, maire

Myrabelle Chicoine, greffière par intérim

Avis de motion	25 mai 2026
Adoption	15 juin 2026
Entrée en vigueur	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.3) **Adoption – Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 25 mai 2026, le conseiller Patrick Vallerand a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2026-220-1)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance.

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a eu lieu le 15 juin 2026 à 18 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper.

CONSIDÉRANT que le règlement a notamment pour objet de modifier les dispositions sur la définition d'immeuble patrimonial ainsi que sur les exigences de certains documents accompagnant le dépôt d'une demande d'approbation des plans.

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2026-220-1)*.

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2023-220)**

À sa séance ordinaire du _____ 2026, le conseil de la Ville de Saint-Lambert
décrète ce qui suit :

1. Le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2023-220)* est modifié par le remplacement du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article **1.2.2 Interprétation** comme suit :

« 4° L'expression « immeuble patrimonial » signifie un immeuble cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002) ou situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi; ».
2. L'article **2.2.1 Dépôt de la demande d'approbation des plans** de ce règlement est modifié comme suit :
 - a) par le remplacement dans la deuxième phrase du paragraphe 7° du deuxième alinéa de « architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec » par « professionnel compétent en la matière »;
 - b) par le remplacement dans la deuxième phrase du paragraphe 8° du deuxième alinéa du mot « architecte » par « professionnel compétent en la matière ».
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Loïc Blancquaert, maire

Myrabelle Chicoine, greffière par intérim

Avis de motion	25 mai 2026
Adoption projet	25 mai 2026
Assemblée publique de consultation	15 juin 2026
Adoption	15 juin 2026
Approbation agglomération	
Entrée en vigueur	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1er mai au 1er juin 2026 pour les sommes respectives de 11 124 295,12 \$ et de 1 915 489,61 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 25 mai au 15 juin 2026.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 25 mai au 15 juin 2026

Date	Embauche ou	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2026-05-01	Embauche	Lapointe, Elissandra	Préposée aux permis	Direction de l'aménagement du territoire et du développement, Division des permis et inspections	Cols blancs	Temporaire
2026-06-05	Embauche	Céleste Mercier Décarie	Animatrice de camp de jour	Direction de la culture, des loisirs et du développement des communautés, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Étudiant
2026-06-05	Embauche	Mann, Eve	Animatrice de camp de jour	Direction de la culture, des loisirs et du développement des communautés, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Étudiant
2026-06-06	Embauche	Harvey, Soraya	Animatrice de camp de jour	Direction de la culture, des loisirs et du développement des communautés, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Étudiant



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1) **Annulation de l'appel d'offres 26ÉQUI02 - Acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse usagée**

DE REJETER la soumission reçue;

D'ANNULER l'appel d'offres n° 26ÉQUI02 ayant pour objet l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse usagée;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* ou son représentant à signer tout document au nom de la Ville afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2) **Renouvellement du contrat 25CL02 - Services spécialisés de cours de conditionnement physique**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2025, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2025-07-230, adjugé le contrat n° 25CL02 à l'entreprise *LES CONSULTANTS OLYMPE INC.*, pour la fourniture de services spécialisés de cours de conditionnement physique, pour une période initiale d'un an, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 avec deux options de renouvellement, d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la *Direction de la culture, des loisirs et du développement des communautés* souhaite se prévaloir de la 1^{ère} option de renouvellement du contrat;

DE RENOUELER le contrat n° 25CL02 ayant pour objet la fourniture de services spécialisés de cours de conditionnement physique, pour une période d'un an, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, avec l'entreprise *LES CONSULTANTS OLYMPE INC.*; la valeur maximale pour le 1^{er} renouvellement étant estimée à 175 813,23 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-725-01-499;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3)

Adjudication de l'appel d'offres 26TP07 - Achat de pièces mécaniques pour véhicules lourds

D'ADJUGER les lots 2 et 3 du contrat n° 26TP07 ayant pour objet l'achat de pièces mécaniques pour véhicules lourds, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la seule soumission conforme, soit *UAP Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix; la valeur globale du contrat pour une durée d'un an à partir de la date d'adjudication, pour les deux (2) lots, étant estimée à 141 269,08 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-891-00-647;

D'AUTORISER la chef de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1) **Installation de vingt bacs à fleurs sur le domaine public, à des emplacements ciblés, dans le but d’agir comme mesure d’apaisement visuel de la circulation**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite répondre à certaines préoccupations citoyennes relatives à la vitesse, à la sécurité perçue et à la qualité de vie dans les rues locales en installant des bacs à fleurs;

D’INSTALLER vingt bacs à fleurs sur le domaine public, aux emplacements indiqués à la liste jointe à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2)

Adhésion 2026 - Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite adhérer à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour leur expertise au niveau des enjeux environnementaux, en particulier ceux liés à la protection de l'eau potable, la dégradation des bandes riveraines et le contrôle des espèces marines envahissantes qui touche les municipalités riveraines du Saint-Laurent.

D'ADHÉRER à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, pour la période du 15 juin au 31 décembre 2026, pour un montant de 687,50 \$.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-111-00-494;

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à _____.